

La charge fiscale sur les revenus a reculé depuis 1990

Année après année, M. et Mme Untel reçoivent leur bordereau d'impôt. Il n'est pas rare que le montant dû augmente d'une année à l'autre. Cependant, les salaires ont enregistré une forte hausse au cours des 20 dernières années, de sorte que la charge effective, ou la part du revenu absorbée par les impôts, est inférieure à celle de 1990. La charge fiscale directe a sensiblement diminué pour les revenus bas et moyens, en particulier dans le cas des familles.

QUESTIONS DE REDISTRIBUTION

LES ENJEUX

ÉVOLUTION DES IMPÔTS SUR LE REVENU

La présente fiche d'information examine l'évolution de la charge fiscale entre 1990 et 2012 en Suisse et se concentre sur dix classes de revenus. Le renchérissement et les salaires ayant varié pendant la période sous revue, les revenus utilisés pour l'analyse sont adaptés sur la base de l'indice des salaires de la Banque nationale suisse (BNS). Un revenu de 30 000 francs en 1990 équivaut à un revenu de 43 750 francs en 2012. De plus, nous nous fondons sur la moyenne suisse de toutes les classes de revenus. Cette moyenne est calculée sur la base des taux d'imposition pondérés des chefs-lieux de canton (impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques, pondérés sur la base du nombre d'habitants du canton concerné). La somme de tous les taux pondérés ajoutée à la charge inhérente à l'impôt fédéral direct aboutit à la charge fiscale moyenne suisse d'une classe de revenus. Le calcul est effectué pour trois catégories de contribuables : les célibataires, les couples mariés et les couples mariés avec deux enfants. De plus, l'évolution de la charge fiscale est examinée sous trois angles différents : la variation nominale de la charge fiscale ainsi que la variation de la charge fiscale exprimée en points de pourcentage et en pour-cent. Les données proviennent de l'Administration fiscale des contributions, de l'Office fédéral de la statistique et de la BNS.

Depuis 1990, le montant des impôts a augmenté pour la majorité des tranches de revenus et catégories de contribuables.

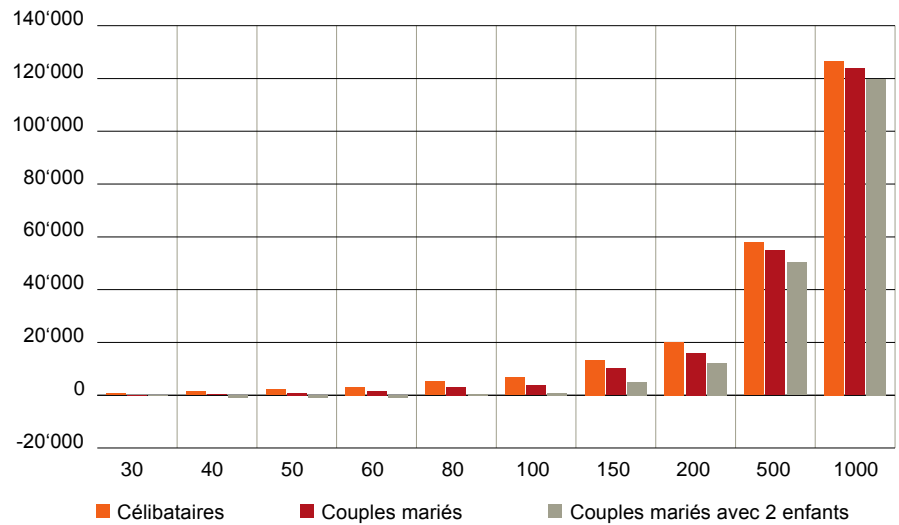
La charge fiscale nominale a augmenté dans la majorité des cas

Dans un premier temps, nous nous penchons sur la variation de la charge fiscale. Le graphique 1 (cf. page 3) montre la différence, pour toutes les classes de revenus, entre le montant des impôts en francs en 2012 et 1990. Si on considère les contribuables célibataires, il apparaît que la charge fiscale nominale a fortement augmenté. Pour la tranche de revenus la plus basse, la charge supplémentaire se monte à 617 francs, par exemple. Même les couples mariés de la classe de revenus (relativement basse) de 40 000 francs, paient plus d'impôts aujourd'hui qu'en 1990. En revanche, les familles avec deux enfants voient leur charge fiscale s'alourdir à partir d'un revenu de 80 000 francs seulement. En ce qui concerne la classe de revenus la plus élevée, la facture d'impôt s'est même alourdie de 120 000 francs. Si on examine les différentes catégories de contribuables, on constate que la charge fiscale des couples mariés, avec ou sans enfants, a augmenté moins fortement que celle des contribuables célibataires.

Graphique 1

En ce qui concerne les contribuables célibataires, le montant des impôts dus est supérieur à celui de 1990 pour toutes les tranches de revenus. Les familles avec deux enfants, pour leur part, paient plus d'impôts qu'en 1990 à partir d'un revenu nominal de 80 000 francs seulement. Pour les revenus les plus élevés, le surplus d'impôt nominal est de 120 000 francs et plus.

Variation nominale de la charge fiscale par tranches de revenus entre 1990 et 2012 (revenus en milliers de francs)



Sources: AFC (2013), BNS (2014), propres calculs

Les taux d'imposition ont diminué par rapport à 1990

La variation de la charge fiscale nominale dans le graphique 1 nous indique si les revenus sont plus lourdement ou moins lourdement taxés que par le passé, c'est tout. En effet, l'examen des montants dus ne dit pas grand-chose sur la variation de la charge fiscale. Une augmentation des impôts peut être la conséquence de prélèvements (hausse des taux d'imposition) ou de revenus supérieurs. Même si la charge fiscale, exprimée par le taux d'imposition, reste identique, il est possible qu'avec le temps le montant des impôts augmente en raison d'une hausse du revenu.

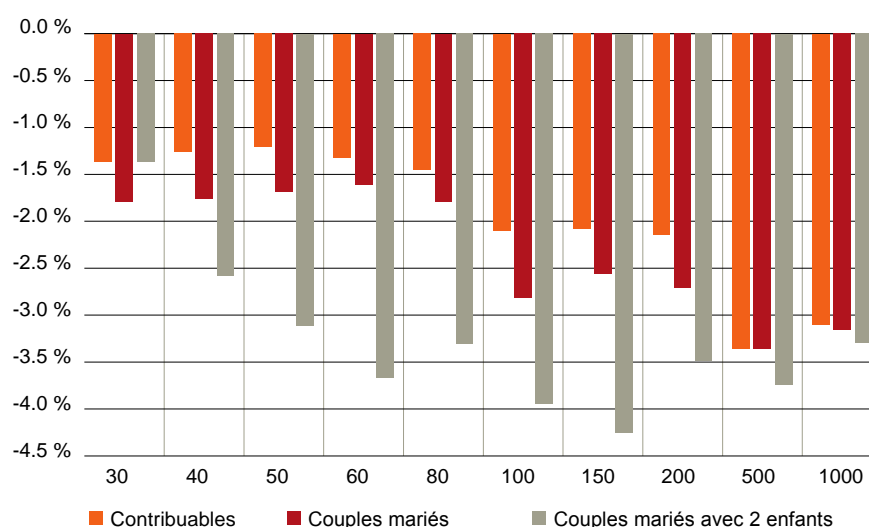
En points de pourcentage, les revenus les plus élevés ont bénéficié de la baisse la plus forte de la charge fiscale pesant sur le revenu.

Dans une deuxième analyse, nous considérons uniquement l'évolution des taux d'imposition et leur variation en points de pourcentage. Si la charge fiscale recule de 12 % à 10 % par exemple, cela représente une baisse de la charge fiscale pesant sur le revenu de 2 points de pourcentage. Le graphique 2 (cf. page 4) montre que le taux d'imposition a reculé pour toutes les classes de revenus. La charge fiscale a reculé le plus fortement pour les familles avec enfants, sachant que l'allègement le plus élevé bénéficie aux revenus intermédiaires et élevés. L'allègement en faveur des bas revenus est inférieur à celui en faveur des revenus élevés. Ainsi, les revenus les plus bas ont bénéficié d'une baisse de 1,5 point de leurs impôts, tandis que les revenus supérieurs ont vu leurs impôts reculer de plus de 3 points. L'allègement en faveur des revenus intermédiaires est également moindre que celui des revenus supérieurs. Les couples avec enfants affichant des revenus de 100 000 francs et de 150 000 francs constituent toutefois une exception. Ces contribuables ont bénéficié du recul le plus marqué, mesuré en points de pourcentage, des taux d'imposition.

Graphique 2

Les taux d'imposition ont diminué pour toutes les tranches de revenus, sachant que la baisse la plus forte a profité aux revenus les plus élevés et aux familles.

Variation des taux d'imposition par tranches de revenus entre 1990 et 2012, en points de pourcentage (revenus en milliers de francs)



Sources: AFC (2013), BNS (2014), propres calculs

L'examen de la charge fiscale nominale et des taux d'imposition n'est pas très parlant.

Recul net de la part de la charge fiscale au revenu

L'évolution du montant des impôts et des taux d'imposition montre que, depuis 1990, le montant nominal des impôts a augmenté pour presque toutes les classes de revenus et catégories de contribuables. Cependant, les revenus supérieurs – à l'exception de ceux des familles – ont bénéficié des allègements, mesurés en points de pourcentage, les plus importants. Ce constat ne dit encore pas tout de l'évolution effective de la charge fiscale. Il y a deux raisons à cela :

1. Les revenus ont augmenté en termes nominaux et réels depuis 1990. Le renchérissement avoisine les 31 % pour la période de 1990 à 2012. D'après l'indice des salaires de la BNS, les salaires ont progressé de 46 % pendant la même période. Dès lors que le revenu augmente en termes réels, il est normal que le montant des impôts s'alourdisse. La question intéressante à se poser est de connaître l'évolution de la charge fiscale par rapport aux revenus.

2. Le constat selon lequel les taux d'imposition en points de pourcentage ont diminué pour toutes les classes de revenus (graphique 2) n'est pas très parlant en soi. Il n'indique pas quelles classes de revenus ont le plus bénéficié des baisses d'impôts. Pour cela, il faudrait que le point de départ, en l'occurrence le taux d'imposition pour toutes les tranches de revenus, soit identique dès le début. Ce n'est pas le cas dans le système d'imposition du revenu progressif de la Suisse. Le fait est que les revenus élevés sont imposés à des taux (parfois nettement) supérieurs. Un allègement fiscal uniforme en présence de taux d'imposition progressifs se traduit par un allègement plus important pour les revenus élevés que pour les bas revenus. Supposons que la charge fiscale sur un revenu de 1 million de francs soit de 35 % et que cette charge soit réduite de 10 %. L'allègement atteindrait 3,5 points. Si la charge fiscale pour un revenu de 50 000 francs est de 14 %, l'allègement sera de 1,4 point. Bien que la charge fiscale de ces deux tranches de revenu ait diminué de 10 %, le résultat exprimé en points de pourcentage n'est pas identique.

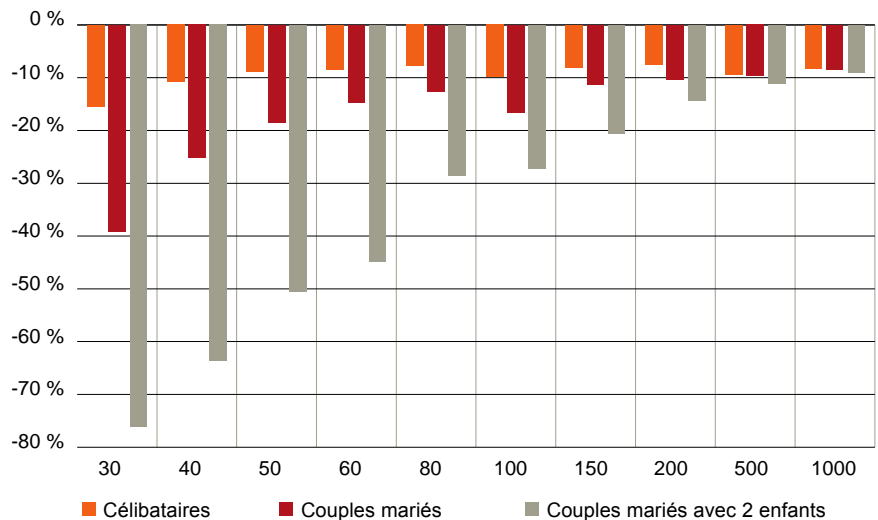
La charge fiscale grevant les revenus a fortement baissé pour toutes les catégories de contribuables et de revenus. Les bas revenus et les couples mariés avec deux enfants en ont profité le plus.

Ces points sont pris en considération dans l'illustration ci-dessous. La charge fiscale y est rapportée au revenu. Ensuite, on calcule la variation relative de la charge fiscale (en pour-cent) entre 1990 et 2012. Concrètement, depuis 1990, la charge fiscale a reculé et ce pour toutes les classes de revenus et tous les contribuables (cf. graphique 3). Si la charge fiscale moyenne d'un couple marié avec deux enfants et un revenu brut de 100 000 francs par an s'élevait à 14 520 francs environ, soit une part de 14,52 % du revenu, celle-ci se situait à 15 420 francs, soit 10,57 % du revenu après correction du renchérissement et de la croissance réelle du revenu 22 ans plus tard, c'est-à-dire en 2012. La baisse du taux d'imposition de près de 4 points correspond à une réduction réelle de la charge fiscale de 27 %. Il en résulte que si une famille avec deux enfants doit verser 900 francs d'impôts en plus par rapport à 1990, la charge fiscale de cette famille a diminué par rapport à ses revenus. Autrement dit, la famille consacre une part inférieure de ses revenus au paiement des impôts directs. Dans l'ensemble, les bas revenus ont bénéficié des allègements les plus importants, sachant que l'allègement le plus élevé bénéficie aux familles avec deux enfants. On peut dire que, à quelques exceptions près, l'allègement en pour-cent diminue au fur et à mesure que le revenu augmente. De même, les célibataires ont bénéficié d'allègements fiscaux moindres que les couples mariés avec ou sans enfants.

Graphique 3

La part du revenu absorbée par les impôts a diminué, parfois fortement, pour toutes les tranches de revenus. En particulier les couples mariés avec des enfants ont vu leur charge fiscale fondre parfois de plus de 70 % en termes réels par rapport à 1990.

Variation de la charge fiscale par tranches de revenus entre 1990 et 2012, en pour-cent (revenu en milliers de francs)



Sources: AFC (2013), BNS (2014), propres calculs

En résumé, si on tient compte du renchérissement et de la croissance des salaires depuis 1990, la charge fiscale a reculé pour toutes les tranches de revenus. Ces 22 dernières années, ce sont les couples mariés avec deux enfants qui ont le plus bénéficié des baisses d'impôts. Cela s'explique par de nombreuses réformes fiscales aux niveaux cantonal et fédéral. Ainsi, la réforme de l'imposition du couple marié est entrée en vigueur au niveau fédéral en 2008 (introduction d'une déduction pour couples mariés et relèvement de la déduction pour couples mariés à deux revenus). Celle de l'imposition de la famille a suivi trois ans plus tard (introduction d'un barème pour les contribuables avec des enfants et d'une déduction pour prise en charge extra-familiale des enfants de 10 000 francs au maximum). De plus, la compensation de la progression à froid a été annualisée. D'autres propositions visant à soulager les couples mariés sont en discussion.

D'une manière générale, l'analyse montre qu'au cours des 20 dernières années l'allègement de la charge fiscale diminue en fonction de l'augmentation des revenus. Dans la période de 1990 à 2012, ce sont les revenus les plus élevés qui ont bénéficié des allègements proportionnellement les plus faibles en matière d'impôts directs.

QUESTIONS DE REDISTRIBUTION
SERVICES

INFORMATIONS

Dossiers et liens

<http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/fin/verteilungsfragen>

- Finances publiques : défis majeurs
- Dossierpolitique, Moniteur financier 2011: refus de nouvelles dépenses et de hausses d'impôt
- Schlussbericht zum Finanzmonitor 2011: Staatshandeln in Fragen der Finanz- und Steuerpolitik wird besser beurteilt
- Fiche d'information n° 1 : répartition équitable des revenus en Suisse

Vos personnes de contact chez economiesuisse :

Vincent Simon

Responsable de projet Finances et fiscalité

vincent.simon@economiesuisse.ch

Frédéric Pittet

Responsable de projet Finances et fiscalité

frederic.pittet@economiesuisse.ch